

ELECTIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION FIN 2026

DEVENEZ BENEVOLES DANS VOTRE AAPPMA

PECHER C'EST AUSSI S'ENGAGER

Cher(e) adhérent(e)

Fin 2026, devenez pêcheur(e) militant(e) engagé(e) en intégrant le conseil d'administration de votre AAPPMA pour la période 2027/2031.

Vous pourrez contribuer activement

- à la pérennité de votre AAPPMA,
- à la gestion piscicole de vos lots de pêche
- à l'amélioration de l'accessibilité de vos parcours de pêche,
- à la promotion de la pêche de loisir associative.

Bien sûr, cette démarche bénévole nécessite d'y consacrer un peu de son temps libre

Au sein du CA de l'AAPPMA « la Barisienne des pêcheurs à la ligne » chacun est libre de s'engager selon ses disponibilités et sa motivation.

Voici les temps forts d'une saison de pêche :

- Quatre réunions du conseil administration d'une durée approximative de 2 heures.
- Une assemblée générale annuelle en février,
- 4 à 5 journées sur le terrain (repeuplement piscicole, entretien des accès, entretien de la ballastière)
- et davantage selon la motivation de chacun et des projets qui voient le jour.

Mais aussi...

rejoindre le conseil d'administration de votre AAPPMA, c'est faire partie d'un collectif qui se mobilise pour une cause tout en partageant de nombreux moments conviviaux.

Qui peut être candidat :

- ✕ Tous les membres actifs justifiant d'une adhésion à l'AAPPMA en 2025 et en 2026 (carte majeur(e), Urne, mineur(e), découverte femme de l'AAPPMA)
- ✕ Les mineurs de + de 12 ans au poste de secrétaire du bureau ou membre du CA, 12/15 ans avec une autorisation parentale, 16/18 ans avec une information préalable des parents par l'AAPPMA.
- ✕ Un candidat ne peut pas être garde-pêche, ni exercer une mission de police de l'eau dans le département.

Vous êtes intéressés et souhaitez candidater ? Contactez le secrétaire au 06 81 39 92 67